

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'on y fasse attention! Ce n'est pas un petit journal quelconque qui parle ainsi de la cherté de la vie en Suisse, mais la *Gazette de Francfort*, un organe réputé dans le monde entier pour le sérieux et l'objectivité de ses jugements. Nos protectionnistes à outrance et tous ceux qui ne cessent de nous renchérir la vie se laisseront-ils impressionner par ce cri d'alarme et s'arrêteront-ils enfin dans la voie des augmentations de tarifs douaniers, des interdictions d'importation et des mesures diverses du même genre? Si les grands courants du tourisme se détournent de la Suisse pour se diriger vers d'autres pays où l'existence est moins coûteuse, cet événement portera préjudice à toute notre économie nationale et non pas seulement à l'hôtellerie. Chaque homme clairvoyant en est intimement persuadé. Puisse-t-on changer de système avant qu'il soit trop tard! Car dans le domaine touristique comme dans les autres, il est plus facile de conserver une position favorable que de reconquérir des positions perdues.

Publicité hôtelière dans les Guides pour automobilistes

Etant donné le grand nombre de guides et de revues pour automobilistes, dont l'existence dépend en bonne partie de la publicité qui y est faite par le monde des affaires et spécialement par les hôtels, on est forcés de constater dans la réclame hôtelière, ici également, une abusive dispersion des efforts et de regrettables doubles emplois. En raison des fortes dépenses qui résultent de cet état de choses, on fait de plus en plus ressortir dans les meilleures des membres de notre société la nécessité d'unifier le plus possible les publications diverses des associations d'automobilistes afin de mieux concentrer la réclame s'adressant à cette catégorie de touristes.

Les organes dirigeants de la S. S. H. se sont occupés dernièrement de cette question et vont prochainement se mettre en rapport à ce sujet avec les organisations d'automobilistes. Mais comme la période habituelle du gros courrage de publicité pour

les guides et revues en cause s'approche, nous tenons à attirer sur cette affaire l'attention des propriétaires et directeurs d'entreprises hôtelières en les priant d'attendre, pour passer leurs ordres, le résultat des pourparlers envisagés.

Alliance Internationale de l'Hôtellerie

Réunion du Comité exécutif

au May Fair Hotel à Londres
le 18 novembre 1929

Extrait du procès-verbal

Séance de la matinée

Communications du président — Rapport annuel.

En ouvrant la séance, le Président, M. le Dr Seiler, se fait l'interprète de l'Alliance en déplorant le décès de M. Moyatta, Secrétaire général de l'A. I. H. et fidèle ami de l'hôtellerie.

Il félicite sir Francis Towle pour sa nomination récente à la présidence de l'Union Internationale Hôtelière, ce qui consolide l'Accord du May Fair d'octobre 1928 et marque un progrès sérieux dans l'hôtellerie mondiale. Il exprime au représentant de l'Italie, M. le Dr P. Barrera, les remerciements de l'Alliance pour l'excellente préparation et la parfaite réalisation du IVme Congrès triennal de l'A. I. H. à Rome en mai 1929.

Enfin il félicite les représentants des groupements nationaux nouvellement admis dans l'A. I. H. leur souhaite la bienvenue.

On constate que 16 pays sont représentés par 31 délégués; l'Union Internationale Hôtelière a envoyé trois représentants. Les délégués de l'Autriche, de l'Egypte et de la Hongrie se sont fait excuser.

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Comité, tenue à Rome en mai, le Président remet un diplôme d'honneur à M. Georges Barrera, Président d'honneur de l'Alliance.

M. Mellor, Secrétaire du Bureau central de l'A. I. H., donne ensuite lecture des rapports moral et financier, qui sont approuvés. Le nouveau budget annuel, s'élevant à 149.000 francs français, est adopté.

Bureau de l'Alliance; organisation intérieure.

Le projet de Cahier des charges pour le Secrétaire du Bureau central de l'Alliance est approuvé. M. Mellor est nommé Secrétaire pour une première période de trois ans. Le poste de Secrétaire général, rendu vacant par la mort de M. Moyatta, fera l'objet d'une décision ultérieure. M. Ferreyrolles (France) est nommé Trésorier. MM. Hottelier (Etats-Unis), van Stigt (Hollande) et Wiser (Belgique) sont nommés assesseurs. Le Bureau de l'Alliance est composé du Président,

du Trésorier et de ces trois assesseurs. Cet arrangement nécessitera une révision des statuts.

Rapports divers.

M. van Stigt rend compte du Vme Congrès annuel de la Chambre de commerce internationale, qui a eu lieu en juillet 1929 à Amsterdam et qui s'est occupé entre autres des difficultés créées à l'importation et à l'exportation, ainsi que des tarifs douaniers.

M. Hottelier communique que les associations hôtelières de Cuba et des îles Bermudes font maintenant partie du groupement national américain et par conséquent adhèrent à l'Alliance.

Code télégraphique touristique Liporace.

Après discussion, on constate que le code télégraphique touristique élaboré par la maison Liporace est certainement intéressant, mais trop compliqué et trop volumineux, ce qui l'empêche d'être à la portée de tous les hôtels, agences de voyages, compagnies de navigation, etc. Le Président rend hommage au travail intelligent condensé en ce code, mais regrette que l'Alliance ne puisse faire de recommandation spéciale y relative pour des raisons pratiques.

Fédération internationale des journalistes.

Cette association demande que sur présentation de leur carte d'identité les journalistes soient reconnus et traités comme tels par les hôteliers des groupements affiliés à l'Alliance. Une longue discussion s'engage. Le Comité décide finalement de décliner la proposition d'accord à ce sujet entre la Fédération des journalistes et l'Alliance.

Solidarité internationale de l'hôtellerie.

M. le Dr Riesen, Directeur de la Société suisse des hôteliers, présente un rapport sur cette question, montrant la nécessité d'une aide mutuelle pour repousser les attaques injustifiées contre l'hôtellerie d'un pays. Il cite diverses attaques de ce genre contre la Suisse parues dans divers journaux étrangers. MM. Rolfo (Monaco) et Ferreyrolles (France) rappellent des attaques injustes contre Monte-Carlo et contre Vichy. M. Burkard-Spilmann, représentant de l'A. I. H., fait observer que la revue HOTEL, de Cologne, est à la disposition des intéressés pour se défendre. Sir Francis Towle estime que dans certains cas cette défense n'est pas toujours facile. Il peut même arriver que la défense attire l'attention du public sur des attaques qui sans cela seraient passées presque inaperçues. Divers orateurs préconisent une action concertée des groupements nationaux intéressés. La résolution suivante est votée à l'unanimité :

Le Comité exécutif de l'Alliance Internationale de l'Hôtellerie, ému des récentes campagnes calomnieuses de dénigrement contre l'hôtellerie de divers pays, après avoir entendu des exposés des délégations monégasque, française et suisse, décide qu'à l'avenir les organisations hôtelières nationales interviendront sans délai, soit auprès de la presse, soit auprès des gouvernements, pour arrêter toute information tendancieuse de nature à nuire à l'hôtellerie co-associée du pays diffamé.

La campagne contre le bruit.

M. Rolfo (Monaco) donne lecture d'un exposé concernant la campagne contre le bruit. Sir Francis Towle souligne l'importance de cette question, car la tranquillité dans les hôtels deviendra un critère d'appréciation toujours plus en usage parmi les touristes et les voyageurs. Le Comité décide de charger le Secrétariat de l'Alliance de faire une enquête au sujet des diverses mesures prises dans les différents pays en vue de diminuer le bruit dans les rues et dans les hôtels.

La loi de huit heures.

Le Comité entend un rapport de M. Wiser (Belgique) et des explications de M. Adut, Directeur de l'Association britannique des hôteliers, qui a pris part comme délégué patronal, après le Congrès de Rome, à la Conférence internationale du travail à Genève. Les délégués patronaux ont réussi à faire admettre une quarantaine d'amendements au projet en discussion. Actuellement, les gouvernements sont consultés et la Conférence reprendra ses travaux en mai ou en juin 1930. Elle aura à se prononcer notamment sur la conclusion d'une convention internationale ou sur l'adoption d'une simple recommandation.

Séance de l'après-midi

On reprend l'examen de la question des huit heures. Après discussion, M. Wiser propose l'adoption de la résolution suivante, qui est votée à l'unanimité :

« Il est souhaitable que dans chaque pays affilié à l'Alliance la Chambre nationale hôtelière cherche à connaître le délégué du gouvernement chargé de répondre au questionnaire relatif à l'enquête du B. I. T. au sujet de l'application de la loi de huit heures aux employés et qu'elle fasse prévaloir le point de vue de l'hôtellerie en cette matière ou du moins en fasse tenir compte : l'hôtellerie est opposée à la loi par suite de l'impossibilité technique de l'appliquer »

La modalité des pourboires.

M. le Dr Linsenmeyer (Allemagne) expose la situation en Allemagne en ce qui concerne le pourboire. Sir Francis Towle fait ressortir les difficultés d'un accord international. Plusieurs orateurs parlent contre le pourcentage et en faveur du pourboire individuel volontaire. Finalement, on décide de ne pas revenir sur la décision prise à Rome, c'est-à-dire de chercher à unifier dans la mesure du possible les divers systèmes de pourboire en usage actuellement, mais de laisser pour le moment, à chaque pays, la liberté de régler cette question de la façon qu'il désire.

Relations entre l'hôtellerie et les agences de voyages.

M. Barrera (Italie) communique que le Congrès de la Fédération internationale des agences de voyages à Tunis n'a pas approuvé l'arrangement conclu au Congrès de l'Alliance à Rome, bien que le représentant de la Fédération, M. Junot, ait été ministre des pouvoirs nécessaires. Les agences de voyages ont supprimé entre autres, dans le texte de l'accord de Rome, le passage prévoyant

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



General-Vertretung
für die Schweiz:

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

Alles für die Wäsche

ESWA

ZÜRICH

**Einkaufs-Centrale für
schweizerische
Wäscherie-Betriebe**

Dreikönigstraße 10

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS

LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Fruits et Légumes frais

Fruits secs

Tous les articles de la saison
Expéditions rapides

Trullas & Cie, S. A., Genève
Téléph.: Mont-Blanc 63-79 - Adr. téleg.: Trullas-Genève
Succursale à Lausanne
Téléphone 23-378



wird als das

Feinste in Speiseölen
anerkannt

Zum Kochen, für Salat
und Mayonnaise

Referenzen von erstklassigen Hotels. Ersatzöle
welse man energisch zurück. Man acht auf die
plombierten Originalgeblinde.

Ernst Hürlmann, Wädenswil

MONTREUX

A vendre

très beau bâtiment en parfait état, avec hôtel-pension de 25 lits, et trois superbes appartements de 8 pièces, tout confort, lift. Situation et vue uniques. Proximité gare, bateau et tram. S'adresser, pour tous renseignements, Etude des notaires Ledermann & Testaz, à Montreux.

CAFÉ
HUILE
GRAISSE MELANGÉE
AU BEURRE

In Lugano od. Locarno zu kaufen oder pachten
geachtet: kleinere

Hotel-Pension

mit 15—35 Betten. Nähere Details sende man
an: Chiffre H. E. 047 an
das Hotel-Revue, Basel 2.

Zu vermieten
am Bielersee ein

HOTEL

mit Strandbad und gut-
gehendem Restaurant p.
1. März 1930. Auskunft
erteilt das Notariatsbu-
reau Rüfer & Flückiger, Biel.

Pension mit Restaurant
am Luganersee

unweit Lugano, Schiff- und Bahnstation, 10—12
Fremdenbetten, schöne grosse Seeterrasse, we-
gen Todesfall sofort zu verkaufen. Preis incl. Mo-
biliar Fr. 58.000.— Anzahlung nach Vereinbarung.
Näh. Details durch die Firma Koch, Fontana & Cie,
Lugano, Via Persichini 4, Tel. 1266.

LA SEMEUSE

LA CHAUX-DE-FONDS

BIENNE - VEVEY

LES
PRODUITS
DE
QUALITÉ

la mention du prix sur les coupons d'hôtel et celui prévoyant une sanction pour les agences qui ne tiendraient pas leurs engagements. La Fédération demande en outre des hôtels une remise de 10% au minimum sur les prix ordinaires. Après une longue discussion, le Comité décide de renvoyer cette affaire à une commission d'étude spéciale.

La protection juridique du mot « hôtel ».

M. Barrier (France) fait ressortir l'importance de la question pour plusieurs pays, où nombre de maisons s'intitulent « hôtel » pour induire le voyageur en erreur, tandis que leurs organisations spéciales interviennent à l'occasion auprès des gouvernements dans un sens défavorable à la véritable hôtellerie (par exemple, en France, à propos du projet de révision de la loi sur la responsabilité civile de l'hôtelier). Le Comité, après discussion, décide de consulter les groupements nationaux et de renvoyer la question à la Commission spéciale.

Réponsabilité de l'hôtelier et droit de gage.

La documentation réunie à cet égard par M. le Secrétaire Mellor paraîtra dans un prochain Bulletin de l'Alliance.

Taxes frappant l'hôtellerie.

Une enquête a été faite auprès des groupements nationaux, qui seront documentés en retour sur le régime en vigueur dans les autres pays. L'hôtellerie de chaque nation pourra ainsi agir auprès de ses autorités en citant l'exemple des autres Etats.

Règlement international des hôtels.

Après rapport de M. le Dr Riesen, la question est renvoyée à la Commission spéciale.

Bulletin de l'Alliance.

Il continuera à paraître, mais les frais seront diminués autant que possible.

Commission spéciale.

La Commission spéciale d'études est ainsi composée :

Allemagne : membre à désigner; Belgique : M. M. Wiser; Etats-Unis : M. Hotteler; France : M. Ménabréa; Grande-Bretagne : M. Adut; Hollande : M. van Stigt; Italie : M. Barrera; Suisse : M. le Dr Seiler.

Prochaines réunions.

Sur l'invitation de M. van Stigt, le Comité exécutif décide de tenir sa prochaine réunion en Hollande, à la fin de mai ou au commencement de juin.

M. Petracopoulos (Grèce) demande que la deuxième réunion de 1930 ait lieu en Grèce; en rapprochant les dates, elle pourrait être

combinée avec le Congrès de l'Union Internationale Hôtelière au Caire, en automne.

M. Wiser se fait l'interprète de la Fédération hôtelière de Belgique pour inviter l'Alliance à tenir son congrès triennal en 1935 à Bruxelles.

On prend acte de ces deux propositions, qui feront l'objet de décisions ultérieures.

Clôture.

En fin de séance, le Président remercie, dans une allocution en anglais, sir Francis Towle de sa brillante réception au May Fair Hotel et lui remet un souvenir des délégués nationaux.

Les nouveaux pays de tourisme

L'Espagne

On a constaté en Espagne, en 1929, une augmentation très sensible du trafic touristique. Les Espagnols eux-mêmes se sont déplacés davantage et les étrangers surtout sont arrivés en beaucoup plus grand nombre qu'auparavant. Les meilleurs hôteliers, paraît-il, attendaient mieux encore.

Au point de vue du tourisme, l'Espagne est aujourd'hui à la même phase que la Suisse il y a un peu plus d'une cinquantaine d'années. Des voyageurs découvrent dans le pays des sites pittoresques, des monuments d'art et des lieux de séjour agréables; ils écrivent leurs impressions dans des livres et des journaux, la population s'y intéresse et le tourisme devient à la mode. Puis l'on s'organise, d'un côté pour faire de la propagande, de l'autre pour mettre le pays en mesure de recevoir des visiteurs toujours plus nombreux. De là est né le *Patronage national du tourisme*, de création récente, mais déjà puissant et très actif. Il a fondé des agences dans les principales villes du monde pour la propagande étrangère et prend à l'intérieur toutes mesures utiles pour encourager la circulation touristique. Il organise en particulier, avec d'autres groupements, des circuits hebdomadaires en autocars dont le succès va grandissant. On crée aussi en diverses régions des parcs nationaux protégés.

Comme en Suisse au début de l'affluence des étrangers, c'est le développement des moyens de communications qui donne l'essor au mouvement touristique, avec cette différence que l'on peut compter aujourd'hui sur l'automobilisme, ce qui naturellement rendra les progrès beaucoup plus rapides qu'auparavant chez nous avec les seuls chemins de fer.

Les compagnies ferroviaires espagnoles, n'ayant pas suivi le courant des améliorations du trafic, s'efforcent maintenant, quoique un peu tard, de rattraper le temps perdu. Mais on manque encore de place dans les grands express, où il n'est guère confortable de voyager début sur de longs parcours, et la troisième classe y est inconnue. Les correspondances entre les grands réseaux sont mal organisées. Les trains locaux ne sont pas guère utilisés que par le petit peuple et le

manque de wagons s'y fait aussi sentir. L'appareil ferroviaire espagnol doit être complété le plus rapidement possible, car les progrès indéniables réalisés dans l'agriculture, le commerce et l'industrie rendent urgente et indispensable une amélioration des moyens de transport.

Le réseau routier se développe par contre d'une manière réjouissante et c'est là qu'il faut chercher probablement la principale cause de l'extension et de l'intensification du tourisme en Espagne. La création d'hôtels sur les routes de grand passage fait des progrès constants, tout comme en Suisse, au fur et à mesure de la construction des chemins de fer, il a fallu bâti des hôtels sur les lignes nouvelles pour être en mesure de loger les voyageurs.

Les deux régions les plus avancées en Espagne au point de vue touristique sont actuellement celle de Barcelone, même toute la Catalogne, et les îles Baléares. Puis c'est le reste du pays au sud des Pyrénées, l'Aragon et la Navarre. Une voie ferrée va bientôt desservir les trois provinces précitées et relier le golfe de Biscaye (Santander) à Barcelone et à la Méditerranée.

Plus à l'ouest encore, les touristes, les voyageurs et les séjournants visitent de plus en plus la côte Nord de l'Espagne, entre la frontière française et le Portugal, le long des Provinces basques, des Asturias et de la Galice. Tout ce pays est facilement accessible par mer. Il y a de belles plages et, vers la terre, on peut faire d'intéressantes excursions dans les Monts Cantabres. Le tourisme automobile est favorisé par de bonnes routes et des hôtels se construisent aux haltes principales.

La région de Madrid, évidemment, est aussi toujours plus fréquentée, car elle a les avantages des attractions d'une capitale. Au sud, le pays de la Sierra Nevada reçoit également beaucoup de visiteurs, qui font surtout du tourisme en montagne.

Pour la plupart des touristes étrangers de la génération actuelle, l'Espagne est encore un pays pour ainsi dire neuf. En France, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Autriche, tout est catalogué, tout est décrit dans les guides et l'on trouve des itinéraires tout préparés dans chaque agence de voyages. Il n'en est pas de même en Espagne, où l'affractif de l'imprévu, du nouveau, attire aujourd'hui les plus blasés. La plupart des provinces sont pittoresques à souhait et les villes renferment des trésors artistiques que l'on ne peut voir nulle part ailleurs, à cause des traces profondes laissées par la période mauresque. Etant donné l'essor de l'industrie et du commerce, beaucoup d'étrangers combinent leurs voyages d'affaires avec des séjours de repos.

Avec ses œuvres d'art et les souvenirs de son histoire, avec ses antiques fêtes populaires, avec la mer et les montagnes, l'Espagne a tout ce qu'il faut pour devenir un théâtre de grand tourisme. Dès qu'elle sera un peu mieux fournie de chemins de fer, de routes et d'hôtels, dès que sa propagande aura eu le temps de produire ses effets, elle prendra rang — et ce temps n'est probablement pas éloigné — parmi les pays où le mouvement des étrangers joue un rôle économique de premier ordre.

Evidemment, ce sera autant de perdu pour les autres pays de tourisme.

Les spéculateurs qui, en Suisse, édifient déjà sur le papier de nouveaux palaces et de nouveaux hôtels, agiraient prudemment en étudiant de près les conditions nouvelles du tourisme européen et même mondial. Cette étude refroidirait leur enthousiasme, mais les préserveraient d'expériences qui seront nécessairement dures.

Le déblaiement des routes en hiver

Nous avons signalé en son temps que le Touring Club de France a organisé cet hiver un concours d'appareils pour l'enlèvement de la neige sur les routes. Le concours devait avoir lieu entre le 10 janvier et le 28 février 1930. Il comprenait deux séries d'épreuves, préparées sur des routes des Alpes françaises.

La première série était réservée aux appareils légers, pouvant se déplacer rapidement sur routes et capables de déblayer une hauteur de neige fraîche de 30 à 60 centimètres, sur une déclivité ne dépassant pas 5 à 6%.

La deuxième série d'épreuves portait sur les appareils lourds, capables de déblayer de la neige gelée ou tassée d'une hauteur d'au moins un mètre, sur toute déclivité ne dépassant pas 12%.

La commission du concours se proposait d'organiser en outre, à Grenoble, une exposition des divers appareils de déneigement ayant participé aux épreuves.

Le concours était doté de 50.000 fr. de prix par le Touring-Club de France. D'autres dotations de réseaux ferroviaires, de chambres de commerce, de conseils généraux, de l'Automobile-Club de France, etc., atteignaient une somme égale. Le premier appareil poids lourd recevra 35.000 francs et le premier appareil poids léger 30.000 francs. Le reste de la somme disposerait de répartition en prix de moindre importance.

L'initiative du Touring-Club de France est intéressante à plus d'un titre. Les techniciens de la route et des transports, en particulier, pourront y puiser d'utiles enseignements pour les travaux à effectuer en vue du maintien de la circulation hivernale dans les régions montagneuses, aussi importante du point de vue économique et des sports que du point de vue économique pour les habitants de ces contrées.

Nous ne manquerons pas de renseigner nos lecteurs sur les résultats du concours.

Vous en demanderez une caisse en commandant vor...
Conserve.
// COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE, GENÈVE

M' CALLUM'S
ESTABLISHED 1807
Perfection
SCOTS WHISKY

CHAMPAGNE
POL ROGER
BY APPOINTMENT
TO HIS MAJESTY THE KING
A. BUTOW, 8, RUE DE FRIBOURG, TÉLÉPHONE: MONT-BLANC 25.314, GENÈVE

NICHOLSON'S
DRY GIN
THE PUREST SPIRIT MADE

COCKBURN'S
PORT
OPORTO AND LONDON

PER
EILGUT
EXPRESS
POST
Franko!
Kochfett Kraft wenn pressiert!
FABRIKANTEN: STÜSSY & CIE ZÜRICH

La plus ancienne maison suisse
Fondée en 1811

Samson
Marque „l'Ours de Berne“
FORME MANDOLINE

On demande à louer
Hôtel ou Pension
dans station d'altitude. Offres sous P. 338 M à Publicitas, Montreux.

ROTHRISTER
ROHRMÖBEL
OTTO WEBERS WVE, ROTHIST (AARG.)

Direktion od. ev. Pacht
sucht tüchtiger Hotelfachmann mit besten Referenzen, für Jahres- od. Zweisaisongeschäft. Offerten unter Chiffre A R 2107 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Chef de réception
Sous-Directeur

Schweizer, seit mehreren Jahren als solcher in Luxushotel in der Schweiz tätig, im Fach durchaus bewandert, 4 Sprachen perfekt in Wort und Schrift, sucht sich nach Wintersaison zu verändern. Prima Referenzen zu Diensten. Gef. Offerten unter Chiffre O J 2985 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Teilnehmerin-Associée

gesucht zur Übernahme eines erstklassigen Objektes. Erforderliches Kapital Fr. 20—30.000. Gef. Offerten unter Chiffre K A 2122 an Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Gesucht
selbständige, sprachenkund., in allen Teilen der Hôtellerie versierte

Gouvernante
für Vertrauensposten als Stütze
Gef. Offerten mit Photo, Referenzen und Salärangabe unter Chiffre E R 2118 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Chef de réception
Directeur
in erstkl. Betrieben eingearbeitet, zuverlässig, wünscht
Vertrauensposten
in Saison- oder Jahresstelle. Auch Ausland. Gef. Offerten unter Chiffre D R 2128 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Tücht. Küchendie
mit besten Referenzen, sucht vom 1. März bis 1. Juni oder auch für kürzere Zeit bei anständigem Salär Stelle. Falken-Hotel, Wengen.

Direktion gesucht
von tüchtigen Fachleuten. In Hotel und gr. Restaurant durchaus erfahrene, Saison- oder Jahresstelle. Erstklassige Referenzen. Gef. Offerten unter Chiffre T E 2113 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Gouvernante générale
in erstklass. Familienhotel, Sommer- und Wintersaison, eventl. in Jahresstelle, gesucht. Eintritt nach Ueberreinkunft. Ausführliche Offerten von selbständigen, tüchtigen und sprachenkund. BewerberInnen unter Chiffre H E 2121 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Unsere
Keller-Kontrollen
angelegt für:
Jahres-Betrieb - Sommer- und Wintersaison
Sommer-Saison
(Text deutsch oder französisch)
sind das denkbare Praktischste!
Man verlange Spezial-Vorlage
KOCH & UTINGER, CHUR

Zu verkaufen gutgehende
Kl. Fremden-Pension
in prächtiger Lage, 900 m. Höhe, mit Aussicht auf die Alpen, auf einer sehr grossen gesamten Gärten. Für private Existenz, als Jugend- od. Altersheim vorzüglich geeignet. Gef. Offerten unter Chiffre A Z 2127 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.